

LC TOURS
Société par actions simplifiée au
capital de 1000 euros
Siège social : 7 rue Charles Coulomb
37170 Chambray-les-Tours
941312373 RCS TOURS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 OCTOBRE 2025

Chaque associé a été convoqué en date du 03/10/2025.

Le 13/10/2025, à 11 heures, les associés de la Société LC TOURS se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président de la Société. La Société CAYMAN représentée par Monsieur Baudoin DE FOUCAUD préside l'assemblée en qualité de Président de la Société.

Le Président de Séance constate que sont présents par visioconférence :

- La société MYGYM 360 REUNION représentée par M. Frédéric LEMOOSY, détentrice de la pleine propriété de 700 actions, participant à l'assemblée par visioconférence ;
- La société CAYMAN représentée par Monsieur Baudoin DE FOUCAUD, détentrice de la pleine propriété de 300 actions participant à l'assemblée par visioconférence ;

Total des actions des associés présents ou représentés : 1 000 actions détenues en pleine propriété sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que tous les associés sont présents ou représentés.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président de la société ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président de Séance déclare que le rapport du président de la société et les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président de Séance donne lecture du rapport du Président de la Société ; Cette lecture terminée, le Président de Séance ouvre la discussion.

Paraphe


PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Frédéric LEMOOSY, né le 30/06/1972, demeurant 38 impasse de la Lavande, 97410 SAINT-PIERRE, en qualité de Président en remplacement de la société CAYMAN.

Cette nomination prend effet le 13 octobre 2025 pour une durée illimitée.

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer :

Monsieur Baudoin DE FOUCAUD, né le 02/03/1972 à Salon de Provence, 67 rue Eblé, 49000 ANGERS, en qualité de Directeur Général.

Cette nomination prend effet le 13 octobre 2025 pour une durée illimitée.

Le nouveau Directeur Général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance.

Le Président de Séance
CAYMAN
Représentée par M.Baudoin DE FOUCAUD

Signé par :

76A8E0C86C8A45F...